



Nouveau statut de l'entrepreneur individuel : quelles difficultés pour les praticiens de l'insolvabilité ?

Durée: 7.00 heures

Distanciel

Le centre de formation du CNAJMJ vous propose de participer à une formation à distance qui se réalisera en deux modules de 3h30 chacun

Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation

A la fin de chaque module, les participants devront impérativement répondre au quiz accessible sur l'extranet de la formation (1 module = 1 quiz).

Attention : le certificat de réalisation ne peut être remis au participant qu'à la condition qu'il ait répondu aux deux quiz

Profils des stagiaires

- Administrateurs et Mandataires judiciaires
- Salariés des AJMJ
- Autres professionnels

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- maîtriser les impacts de la loi du 14 février 2022 sur les procédures d'insolvabilité
- identifier les principales difficultés de mise en œuvre du nouveau statut de l'EI du point de vue des procédures d'insolvabilité

Contenu de la formation

- Présentation de la réforme résultant de la loi du 14 février 2022 (1ère Classe Virtuelle durée totale 3h30)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs
 - I) Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel (EI) (1h15)
 - 1 Objectifs de la réforme et principales mesures
 - 2 Le principe de séparation des patrimoines professionnel et personnel de l'EI
 - 3 La possible renonciation au principe de séparation des patrimoines par l'EI
 - 🔄 Activité pédagogique: échanges sur les expériences pratiques (20 mn)
 - II) Les procédures applicables à l'EI (1h15)



- 1 Les nouvelles règles d'ouverture des procédures collectives et de la procédure de surendettement
- 2 Les cas particuliers : les procédures amiables et le rétablissement professionnel
- 🖱️ Activité pédagogique: cas pratiques (15mn)
- 🖱️ quiz (5mn)
- Le traitement des patrimoines de l'EI en difficulté (2ème classe virtuelle durée totale 3h30)
 - I) La diversité des situations envisageables (1h)
 - 1 Le patrimoine professionnel est seul en difficulté
 - 2 Le patrimoine personnel est seul en difficulté
 - 3) Les deux patrimoines sont en difficulté
 - 🖱️ Activité pédagogique: cas pratiques (20 mn)
 - II) Le rôle déterminant du Tribunal de la procédure collective (1h)
 - 1 Le principe de compétence du Tribunal de la procédure collective
 - 2 L'unicité de procédure : principe et exceptions
 - III) Les difficultés de mise en œuvre (1h)
 - 1 En présence de l'ouverture d'une procédure unique
 - 2 En présence de l'ouverture de deux procédures
 - 🖱️ Activité pédagogique: échanges sur les difficultés pratiques (15 mn)
 - 🖱️ quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Cécile LISANTI

PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Directeur du Master Droit et fiscalité du patrimoine

Responsable de la Licence en Droit

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et joignable via le chat de la plateforme zoom lors de la formation à distance
- Remise du mode d'emploi de la classe virtuelle par mail dans la semaine précédent la session
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formation à distance (classe virtuelle via la plateforme zoom)
- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echanges interactifs entre les participants et l'intervenant de manière synchrone
- Mise en situation pratique

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargement numérique au début de chaque module)
- Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation
- activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- Quiz à la fin de chaque module de la formation (2 modules = 2 quiz)
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation du contenu et des enseignements de la formation sera adressé à chaque participant quelques jours après la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation postérieurement à celle-ci
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), ou qui aurait des besoins particuliers, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJM
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

satisfaction des participants à l'issue de la formation 2025 : 9,2/10

satisfaction des financeurs de l'action de formation 2025 : 9,6/10

MAJ du programme: **V3 13/11/2025**